

Communication concernant les numéros d'appel utilisés dans le cadre du suivi des contacts Covid-19 en Belgique

Dans la lutte contre le virus Covid-19, le suivi des contacts (« contact tracing ») devient un outil important utilisé par le gouvernement. Le suivi des contacts commence après que vous avez été testé positif ou que votre médecin généraliste soupçonne que vous êtes atteint du Covid-19.

Un collaborateur du gouvernement peut vous contacter de différentes manières : par téléphone au numéro **02 214 19 19**, par e-mail, par courrier ou par SMS via le numéro **8811**.

Vous ne pouvez être contacté **QUE PAR LE BIAIS DE CES NUMÉROS**. Ne répondez pas aux appels ou messages relatifs au suivi des contacts Covid-19 provenant d'autres numéros et ne cliquez sur aucun lien qui y figure.

Il a été constaté que des personnes malintentionnées appelaient des personnes voyant apparaître le numéro 02 214 19 19 sur leur écran de téléphone. Le centre de contact ne posera JAMAIS de questions sur vos coordonnées bancaires, votre numéro du registre national, votre emploi du temps, ...

La façon de poser des questions vous semble suspecte ou vous n'avez pas confiance : raccrochez.

Pour plus d'informations, consultez le site : <https://www.info-coronavirus.be> ou appelez le numéro : 0800 14 689.

Si vous avez été testé ou si vous présentez des symptômes, appelez d'abord votre médecin généraliste. Après avis de ce dernier, contactez le 02 214 19 19.

Il en va de même pour les messages provenant du 8811 : on ne vous demandera JAMAIS vos coordonnées bancaires, votre numéro national, votre emploi du temps, ...

Si un message semblant provenir du 8811 vous demande ce type d'information ou vous demande de cliquer sur une adresse Internet dans le message, il s'agit d'un FAUX message.